

# FONDS DE PLACEMENT GARANTI DE L'EMPIRE VIE

Nous vous présentons notre série 75/75



## Simplicité et plus de choix

Les fonds de placement garanti (FPG) de l'Empire Vie vous permettent d'offrir du choix en toute simplicité à votre clientèle. Nous sommes heureux d'élargir notre famille de FPG avec notre NOUVELLE série 75/75. Elle offre notre éventail complet d'options de placement assorties de garanties à des frais concurrentiels.

## Caractéristiques de la série 75/75

- Réinitialisations automatiques annuelles de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans – une première dans le secteur. Elles cristallisent les gains du marché de façon systématique et simplifient l'administration pour vous et vos clients.
- Accès à notre éventail complet d'options de placement, y compris aux options de placement à 100 % dans des actions
- Portefeuilles FPG Emblème<sup>1</sup> – notre programme intégré à gestion tactique. Il est facile à utiliser, offre une diversification complète et procure des commissions de service améliorées.
- Contrats établis jusqu'à l'âge de 80 ans, avec des dépôts jusqu'à l'âge de 90 ans
- Commission de service qui augmente automatiquement après les périodes de frais modiques et de frais de vente différés
- Admissibilité au programme de fidélité Empire Vie pour la vie<sup>MD</sup> qui aide les clients à atteindre leurs objectifs plus rapidement

Type de client	Profil de client	La solution 75/75
Jeunes investisseurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ils désirent faire croître leurs placements, mais manquent d'expérience dans les marchés et ne sont pas à l'aise avec leur volatilité.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elle combine un large éventail d'options de placement avec un niveau de protection de base.</li></ul>
Investisseurs avertis	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ils désirent une série 75/100 ou 100/100 afin de répondre à des besoins de planification successorale.</li><li>• Ils désirent continuer à accroître leur épargne, mais n'ont pas besoin des garanties maximales sur leurs placements.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le niveau de protection de base de la série 75/75 complète leurs placements de base, mais à moindres frais.</li></ul>
Professionnels et propriétaires de petites entreprises	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ils doivent protéger leurs actifs personnels en cas de saisie par des créanciers.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La série 75/75 leur offre une protection potentielle en cas de saisie par des créanciers, et ce, à des frais concurrentiels.</li></ul>

**Nos fonds de placement garanti offrent un choix de garanties grâce aux séries 75/75, 75/100 et 100/100. Communiquez avec votre représentant des ventes de Placements Empire Vie pour plus d'information.**

## Fonds de placement garanti de l'Empire Vie

Série	75/75 (catégorie K)
<b>Garanties sur les prestations</b>	
Garantie sur la prestation à l'échéance	75 % des dépôts
Garantie sur la prestation au décès	75 % des dépôts
Réinitialisations de la garantie sur la prestation au décès	Les réinitialisations annuelles automatiques ont lieu à la date d'anniversaire de la police jusqu'à l'âge de 80 ans. La réinitialisation finale a lieu au 80 <sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier.
Effet des retraits sur les garanties	Les garanties sont ajustées proportionnellement en fonction des retraits effectués.
Échéance de la police	Le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le rentier atteint l'âge de 100 ans
Date d'échéance	Identique à l'échéance de la police
Âge maximal à l'établissement	80
Âge maximal pour les dépôts	90
Structure des frais	Les frais d'assurance sont facturés séparément du ratio des frais de gestion.
<b>Dépôts initiaux minimaux</b>	
Contrat non enregistré, CELI, REER	1 000 \$
FERR	10 000 \$
Débets préautorisés (DPA) mensuels	50 \$ par fonds
Solde minimal	250 \$ par fonds
<b>Virements<sup>2</sup></b>	
Montant minimal	250 \$ par fonds
<b>Retraits</b>	
Montant minimal	250 \$ par fonds
Limite de retrait sans frais (FVD/FM) : contrat non enregistré, REER et CELI	10 %
Limite de retrait sans frais (FVD/FM) : FERR	20 %
<b>Contrats</b>	
Types de contrat (compte)	Nom du client, du mandataire et de l'intermédiaire
Types de contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REER (personnel, d'époux ou de conjoint de fait, CRI, RERI)</li> <li>• FERR (personnel, d'époux ou de conjoint de fait, FRV, FRRI, FERR prescrit, FRV restreint (fédéral seulement))</li> <li>• Non enregistré</li> <li>• CELI</li> </ul>
Options de frais d'acquisition	Frais d'entrée (FE), frais modiques (FM) et frais de vente différés (FVD) – L'option de FM ne peut être combinée à une option de FE et/ou de FVD au sein d'un même contrat.
Options de placement	20 fonds, incluant les portefeuilles FPG Emblème – un programme intégré à gestion tactique

<sup>1</sup> Les portefeuilles FPG Emblème Empire Vie investissent actuellement principalement dans des parts de fonds communs de placement Empire Vie. <sup>2</sup> Il n'est pas permis de changer d'option de frais d'acquisition lors des virements de fonds.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

<sup>†</sup> L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et sa filiale Placements Empire Vie Inc. ont collectivement 50 années d'expertise dans la gestion de fonds. Placements Empire Vie Inc. gère des fonds depuis janvier 2012.

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.